

Échec des discussions sur la CCUE

**L'Uniopss appelle à un sursaut pour préserver
le secteur non lucratif des solidarités et de la santé**

L'Uniopss prend acte de l'échec des négociations devant amener à une future Convention collective unique étendue (CCUE) et appelle l'ensemble des parties prenantes du secteur non lucratif des solidarités et de la santé – partenaires sociaux, unions nationales, État, départements et régions – à trouver, ensemble, une solution à l'impasse actuelle. Au-delà de la nécessité d'une revalorisation des métiers de l'humain, il en va des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes, ainsi que de la pérennité du secteur associatif.

L'Uniopss a pris connaissance de l'état des discussions concernant l'avenant sur les rémunérations et les classifications, prélude d'une future Convention collective unique étendue (CCUE).

Depuis l'origine et à la place qui est la sienne, **l'Uniopss a toujours soutenu la démarche d'une possible CCUE, en vue d'améliorer la situation des professionnels** des secteurs social et médico-social. Plus de vingt mois après la Conférence des métiers initiée par Jean Castex, alors Premier ministre, il est regrettable d'aboutir au blocage actuel qui laisse sans perspective le secteur, lequel subit par ailleurs des difficultés budgétaires et de pénurie des métiers sans précédent.

L'Uniopss déplore aujourd'hui ce qui est avant tout un échec collectif pour l'ensemble du secteur non lucratif des solidarités et de la santé, ceci dans un contexte de questionnement fort pour la pérennité de nos établissements et services associatifs.

Outre l'absence d'assurance de financements à la hauteur des revalorisations salariales envisagées, cette situation révèle le manque persistant de vision et de reconnaissance des acteurs non lucratifs par les pouvoirs publics, d'une part, et, de l'autre, le manque de régulation des différents secteurs – public, privé commercial et non lucratif – des solidarités.

Ces manques empêchent aujourd'hui les évolutions nécessaires dans la transformation de l'offre et des organisations, freinent les possibilités de recrutement et de fidélisation des professionnels, et surtout mettent en péril la capacité et la qualité des réponses aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées.

La Conférence des métiers du 18 février 2022 avait explicitement prévu la mise en place d'un Comité des métiers socio-éducatifs, ce qui n'a pas été réalisé, alors que l'Uniopss en a régulièrement rappelé la nécessité. Ce comité devait être le « *garant des ambitions portées pour cette filière, s'agissant par exemple de la gestion prévisionnelle des effectifs dans ce secteur, de la rénovation de l'architecture des qualifications et des diplômes, ou de*

l'amélioration des outils de contractualisation pour améliorer la qualité du travail des professionnels et faciliter l'innovation. » Sa mise en place aujourd'hui s'impose.

Aussi, l'Uniopss :

- **Appelle à retrouver rapidement le chemin des négociations conventionnelles, afin de créer un climat de dialogue et de confiance** pour le secteur non lucratif des solidarités, les personnes accompagnées, les aidants et les jeunes tentés par ces métiers ;
- **Demande en parallèle au gouvernement de mettre rapidement en place le Comité des métiers socio-éducatifs** afin, que l'ensemble des parties prenantes participent au sursaut nécessaire, cela au-delà des négociations conventionnelles qui doivent respecter leur cadre. L'Uniopss, comme cela avait indiqué dès l'origine, y participera de façon active.

Première organisation représentant les secteurs non lucratifs des solidarités et de la santé par le nombre et la diversité de ses adhérents et par son ancrage territorial, **l'Uniopss prendra toute sa part pour participer à surmonter cet échec et faire de ce moment l'occasion d'un sursaut vital pour l'ensemble du secteur non lucratif, au profit avant tout des personnes accueillies et accompagnées.**

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.